

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures,
 le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 38
 procurations : 6
 votants : 44

PRESENTS : A RIESEN, M GENOUD, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, C CACOUAULT, P CHASSOT, S KARADEMIR, E ROSAY, M GRATS, M SALLIN, M MERMIN, L VESIN, L DUPAIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, S LOYAU, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D CHAPPOT, J CHEVALIER, JC GUILLON, D BESSON, P DURET, S DUBEAU, E BATTISTELLA, B FOL, A MAGNIN, H ANSELME, A AYEB, C DURAND, M-N BOURQUIN, L CHEVALIER, F DE VIRY, M SECRET, F BENOIT, F GUILLET,

REPRESENTES : G ZORITCHAK par A RIESEN (procuration), Nathalie LAKS par Nicolas LAKS (procuration), C VINCENT par L VESIN (procuration), C BONNAMOUR par J BOUCHET (procuration), G NICOUD par D BESSON (procuration), J LAVOREL par F BENOIT (procuration),

ABSENTS : S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, C MARX, L JACQUET, C MERLOT,

Date de convocation :
 06 décembre 2022

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MERMIN

Délibération n° 20221212_cc_fin141

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE DSP EAU

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Afin de clôturer l'année budgétaire 2022 et avant la dissolution du budget annexe DSP EAU, il convient de procéder à des ajustements de certains chapitres au sein de ce budget annexe.

La décision modificative porte principalement sur :

- un transfert de crédits au sein de la section d'investissement,
- des crédits supplémentaires pour permettre des ajustements d'écritures d'immobilisation en opérations d'ordre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe DSP Eau,

Vu la délibération n°20220328_cc_fin26 en date du 28 mars 2022, portant sur le vote du budget primitif 2022 du budget annexe DSP Eau,

Vu la délibération n°20220620_cc_fin84 en date du 20 juin 2022, portant sur le vote du budget supplémentaire 2022 du budget annexe DSP Eau,

DELIBERE

Article 1 : adopte la décision modificative n°1 au budget annexe DSP Eau se décomposant comme suit :

INVESTISSEMENT					
Chapitre-article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
20-2033	Annonces	864,00€			
20-2315	Installations, matériels et outillages techniques		864,00€		
041-2033	Intégrations des immos – opérations d'ordre				3 024,00€
041-2315	Intégrations des immos – opérations d'ordre			3 024,00€	
	TOTAL	864,00€	864,00€	3 024,00€	3 024,00€
TOTAL INVESTISSEMENT		0€		0€	

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance

Michel MERMIN



Le Président,

Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.